

Haiti - Formation : Séminaire sur la médiation, la conciliation et l'arbitrage

14/11/2011 09:27:29



L'action de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAH), vise à encourager le recours à des procédures adéquates de résolution des litiges. Pour mener à bien sa mission, la CCAH a organisé samedi à l'hôtel Ritz Kinam, au profit de professionnels issus de différents secteurs d'activité, un séminaire sur la médiation et l'arbitrage. Cette activité s'inscrit dans une perspective de formation de cadres pouvant être en mesure de jouer un rôle d'arbitres dans les cas de résolution de conflits commerciaux entre commerçants dans le secteur des affaires, mais aussi sur le plan étatique. Les

séminaristes ont reçu à l'issue de la formation, un certificat de participation qui les habilite, après un test, à se mettre au service du corps d'arbitrage de la CCAH.

Supporté par la Banque interaméricaine de développement (BID), l'objectif spécifique poursuivi dans ce séminaire, est de mettre en place un centre de conciliation et d'arbitrage commercial opérationnel et financièrement autonome. Le champs d'intervention de la CCAH ne se circonscrit pas seulement aux commerçants, il concerne également tous les chefs d'entreprises, les professionnels du Droit, les assureurs et autres, car elle les encourage à insérer dans leurs contrats, des clauses qui renvoient aux méthodes alternatives de résolution de conflits qui ont pour avantages d'être rapides, efficaces et peu coûteuses.

L'économiste Henri Bazin, qui préside la Chambre de conciliation et d'arbitrage d'Haïti, a précisé « Pour que la CCAH donne les résultats attendus, il faut mettre en place un corps d'arbitres solide. Nous espérons que ce séminaire va nous permettre d'être enfin opérationnel. » Il est convaincu que ce séminaire constitue « un élément essentiel dans la stratégie visant le développement de la Chambre de conciliation et d'arbitrage d'Haïti »

En savoir plus sur la CCAH :

À l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), une Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti a été constituée à Port-au-Prince le 29 octobre 2007. La création de cette institution répond à l'un des objectifs de la CCIH qui est d'établir et de maintenir un climat serein dans le milieu des affaires en Haïti. La CCAH trouve également son fondement juridique dans la loi du 15 juin 1935, parue dans le journal officiel « Le Moniteur » du lundi 24 juin autorisant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti à créer une Chambre de Conciliation et d'Arbitrage Commercial.

HL/ HaïtiLibre
